

PRESENTATION DU SERVICE

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile dépend du Centre Hospitalier du Haut Anjou.

Le SSIAD a ouvert le 30 septembre 1985(N° arrêté 85-295 du 23 mai 1985), sur autorisation de la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales), qui en a défini le territoire d'intervention et le nombre de lits.

Le SSIAD a une capacité de 60 places.

ZONE D'INTERVENTION

Le SSIAD intervient sur la communauté de commune du Pays de Château Gontier en Mayenne. Château-Gontier, Azé, Saint-Fort, Saint-Denis-d'Anjou, Chemazé, Gennessur-Glaize, Ménil, Loigné sur Mayenne, Laigné, Coudray, Fromentières, Bierné, Ampoigné, Marigné-Peuton, Daon, Houssay, Châtelain, Origné, Longuefuye, Saint-Sulpice, Peuton, Argenton-Notre-Dame, Saint-Laurent-des-Mortiers, Saint-Michel-de-Feins

OBJECTIFS DU SERVICE

Il a pour objectifs :

- ✚ D'éviter ou d'écourter une hospitalisation
- ✚ De faciliter le retour au domicile après une hospitalisation
- ✚ De prévenir ou retarder la dégradation de l'état de santé
- ✚ De retarder ou prévenir l'admission en institution
- ✚ D'accompagner jusqu'au terme de leur vie les personnes souhaitant rester au domicile

LES INTERVENANTS

Le service est composé de professionnels de santé qualifiés (Cadre de Santé, Infirmière Coordinatrice, aides soignants) qui travaillent en coordination avec le médecin traitant et les infirmières libérales.

FINANCEMENT ET PRISE EN CHARGE

Le service de Soins Infirmiers à Domicile est entièrement financé par l'assurance maladie. Cette dotation comprend les soins dispensés par les aides soignants et les infirmiers libéraux (sous condition de convention signée avec le SSIAD).

La prise en charge se fait sur prescription médicale et sur demande de la personne elle-même et ou un tiers (famille, assistante sociale, médecin...)